

COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2020

Présents : Mesdames BLAUGY Pascale, BONHOMME Yolande, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs BOURGON Jérôme, CHABANON Philippe, COMTE Cédric, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, M. PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Gylaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du conseil municipal du 20/10/2020. Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

1- Convention d'adhésion au service SANTE AU TRAVAIL du CDG43

Le conseil municipal **DECIDE** d'adhérer à la formule 1 ainsi que de bénéficier de l'option inspection en sécurité et santé au travail auprès du CDG43.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

2- Caution bancaire carrière de Briançon.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de souscrire à l'offre faite par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour assurer la garantie financière de la carrière de Briançon, qui est la même que celle de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec cet organisme bancaire.

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

3- Transfert des pouvoirs de police administrative spéciale à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

Le Conseil Municipal **S'OPPOSE** au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale pour l'ensemble des domaines concernés (6+2), à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

- Assainissement,
- Collecte de déchets,
- Aires d'accueil et terrains de passage des gens du voyage,
- Circulation et stationnement,
- Autorisation de stationnement des taxis,
- Habitat indigne, sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

Deux domaines de police spéciale sont transférés facultativement si accord unanime des Maires et du Président par arrêté préfectoral :

- Manifestations culturelles et sportives
- Défense extérieure contre l'incendie

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

4- Création d'une régie municipale

Le conseil municipal **AUTORISE** Mme le Maire à créer une régie municipale .

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

5 -- Modification du temps de travail de Mme CHARREYRE.

Mme le Maire explique que Mme Charreyre est en charge du ménage de la salle des fêtes et de la mairie ainsi que de la cantine.

Depuis le mois de mars 2020, la salle des fêtes est faiblement louée. Au vu de la situation actuelle, il semble prudent de ne pas compter louer la salle sur l'année 2021.

Il y a lieu de revoir ses heures de travail à la baisse. Actuellement, son contrat est de 11 heures annualisées.

Après entretien le 15 décembre 2020, son temps de travail va être ramené à 10 heures annualisées, ce qui fait une baisse inférieure à 10%.

Le conseil municipal **AUTORISE** Mme le Maire à signer un avenant à son contrat en ramenant son temps de travail à 10 h annualisées.

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

Divers :

Mr Paporic Thierry délégué à la CLECT (commission locale d'évaluation des transferts de charge) nous informe de l'élection de Mr Philippe Molherat comme Président.

L'ouvrage relatant l'histoire de notre commune est en vente au secrétariat de mairie au prix de 15 euros

La mairie sera fermée pour les vacances de fin d'année du 23 décembre 2020 au 4 Janvier 2021

Madame le maire lève la séance à 20h

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 21/12/2020

Madame Yolande BONHOMME,